



**COMPTE RENDU**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance ordinaire du 28 JUN 2021**

Horaires d'ouverture au public :  
 Uniquement sur rendez-vous :  
 Mardi : de 18 h 00 à 19 h 30

L'an deux mil vingt et un le vingt-huit juin à 20 h 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry DELARUE, Maire

Présents : MM. DELARUE Thierry, DESTOUCHES Xavier, Mme GILLE Martine, FELLER Éric, M. VEILLOT Yves, Mmes CHEVALLIER Mélanie, COUDRAY Françoise, MM LOLIVIER Francis, BENARD Cyrille, COUDRAY Pierre, Mmes DEGAS Christine, CHUPIN Marie-Claude, MERCIER Chantal, M. DESTOUCHES Quentin.

Absents excusés : M. KIRALY Géza.

Procuration : ---

Secrétaire de séance : Mme CHEVALLIER Mélanie

Assistait également à la réunion : Mme Geneviève LIMEUL, secrétaire de mairie.

**1. Adhésion au groupement de commandes « Pôle Energie Centre » pour l'achat d'électricité et de gaz naturel.**

*Délibération n° 2021-31*

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au groupement de commande pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et de gaz naturel organisé par les syndicats intercommunaux de l'Indre-et-Loire, l'Indre et l'Eure-et-Loir.

**2. PERSONNEL : création de postes permanent de la filière administrative.**

*Délibération n° 2021-32*

Afin d'élargir l'offre d'emploi de secrétaire de mairie, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de créer, à compter du 01/08/2021 différents postes administratifs (adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, rédacteur, rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe, rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe) à temps complet et autorise Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

**3. PERSONNEL : création d'un poste de rédacteur pour accroissement temporaire d'activité.**

*Délibération n° 2021-33*

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de créer un emploi à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité correspondant à la prise de fonction de la nouvelle secrétaire de Mairie avant le départ en retraite de l'ancienne secrétaire et pour garantir la continuité du service allant du 01/07/2021 au 31/07/2021. Cet agent assurera les fonctions de secrétaire de mairie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de créer, à compter du 01/07/2021 et jusqu'au 31/07/2021 un poste non permanent sur le grade de rédacteur relevant de la catégorie B à temps complet et autorise Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

**4. REMPLACEMENT DU VEHICULE COMMUNAL.**

*Délibération n° 2021-34*

Le véhicule utilitaire de la commune n'ayant pas passé le contrôle technique, et compte tenu du coût trop important des réparations, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Décide de remplacer le véhicule par un véhicule d'occasion plus récent.
- Autorise Monsieur le Maire à choisir le modèle le mieux disant pour un montant maximum de 13 000,12 € TTC.

**5. ACHAT D'UNE REMORQUE**

*Délibération n° 2021-35*

Afin de répondre aux besoins de la commune, Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de compléter l'achat du véhicule par une remorque.

Après études des différents devis, le Conseil municipal décide, à la majorité des membres présents (13 voix pour – 1 abstention de retenir la proposition de Poulard Expo portant sur une remarque Franc maxi bois GMB252 pour un montant de 1 299,00 € TTC.

## **6. BUDGET COMMUNAL – décision modificative n° 24400-DM01.**

*Délibération n° 2021-36*

Monsieur le Maire indique que le budget communal 2021 ne tient pas compte de la totalité des investissements votés précédemment, il convient donc de le modifier.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de transférer des crédits de l'article D615231 de la section de fonctionnement (- 4 300,00 €) à l'article D2188 de la section d'investissement (+ 4 300,00 €) du budget de la commune 2021.

## **7. TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES : majoration de la valeur locative cadastrale des terrains constructibles.**

*Délibération n° 2021-37*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide de majorer la valeur locative cadastrale des terrains constructibles et fixe la majoration par mètre carré à 3€, sous réserve de l'application d'un plafond calculé par l'administration en fonction des valeurs forfaitaires moyennes.

## **8. NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ A L'URBANISME.**

Monsieur le Maire indique, qu'après renseignements pris auprès de la Préfecture, la nomination d'un délégué se fait par arrêté du Maire et non pas par délibération. Il indique qu'il prendra un arrêté afin de nommer Mme Christine DEGAS, déléguée à l'urbanisme.

## **Compte rendus des syndicats et des commissions.**

### **- SIVOS**

Monsieur Xavier DESTOUCHES indique que les résultats de l'enquête portant sur la recherche d'un nom pour les écoles maternelles du SIVOS seront annoncés lors de la réunion syndicale du 05 juillet prochain.

### **- Commission Fêtes et Cérémonies**

Monsieur Eric FELLER indique que le repas du 14 juillet n'aura pas lieu compte-tenu des contraintes sanitaires : Pass sanitaire, distanciation sociale.... Nous nous retrouverons à 11 heures pour le dépôt de gerbe au monument aux morts, suivi d'un pot dans la cour de la mairie.

Plusieurs manifestations sont prévues au cours du prochain semestre :

05/09/2021 : vide grenier organisé par le Club de la Voise,

11/09/2021 : tournoi de pétanque organisé par l'Amicale des Pompiers de Yermenonville,

03/10/2021 : concert de musique grecque dans l'église organisé par la commune.

## **Questions et affaires diverses**

### **Elections départementales et régionales.**

Monsieur le Maire tient à remercier l'ensemble des assesseurs pour leurs participations au bureau de vote et au dépouillement.

Les travaux d'éclairage public de la Sente des calots sont prévus le 29 juin 2021.

Monsieur le Maire indique que Madame Lydie Graffin, habitante de Boigneville fait don à la commune d'articles de journaux de 1934 qu'elle a encadrés, relatant les obsèques d'Hélène Boucher.

***Séance levée à 22 h 30***

***Le Maire,  
Thierry DELARUE***

## INFORMATIONS DIVERSES

**LA MAIRIE EST FERMÉE DU LUNDI 05 JUILLET 2021 AU LUNDI 02 AOUT 2021**

**En cas d'urgence, merci de vous adresser à :**

- Thierry DELARUE, Maire - 06 12 70 63 04
  - Xavier DESTOUCHES, 1<sup>er</sup> adjoint - 06 25 85 05 25
  - Christine DEGAS (urbanisme uniquement) – 06 22 78 07 16
- Ou envoyer un mail à : [mairie-yermenonville@wanadoo.fr](mailto:mairie-yermenonville@wanadoo.fr)**

### **RESULTATS DES ELECTIONS DEPARTEMENTALES 2<sup>ème</sup> tour**

Nombre d'inscrits : 461 électeurs  
 Nombre de votants : 163 (35,35 %) – Abstentions : 298 (64,64%)  
 Nombre de suffrages exprimés : 147 (31,88%)  
 Nombre de bulletins blancs/nuls : 16 (3,47%)

LISTE	CANDIDAT	Nbre de voix	Pourcentage
Les Républicains	CAMUEL Annie-LEMOINE Stéphane	102	69,39%
Rassemblement National	BABIN Elodie / DE LA TOCNAYE Thibault	45	30,61%

### **RESULTATS DES ELECTIONS REGIONALES 2<sup>ème</sup> tour**

Nombre d'inscrits : 461 électeurs  
 Nombre de votants : 167 (36,23 %) – ABSTENTIONS : 294 (63,77%)  
 Nombre de suffrages exprimés : 164 (35,57%)  
 Nombre de bulletins blancs/nuls : 3 (1,80%)

LISTE	CANDIDAT	Nbre de voix	Pourcentage
Pour une région qui vous protège avec le Rassemblement National et alliés.	Aleksandar NICOLIC	56	34,15%
Plus fort ensemble ! Avec François Bonneau	Francois BONNEAU	55	33,54%
Union de la Droite, du Centre et des Indépendants	Nicolas FORRISSIER	31	18,90%
Ensemble, le meilleur est avenir	Marc FESNEAU	22	13,41%

### **APPLICATION PANNEAUPOCKET**

Pour recevoir les infos et alertes de la mairie, une nouvelle application est disponible.

Télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant PanneauPocket sur les stores. Rechercher votre commune sur l'application et cliquez sur le cœur à côté de son nom pour l'ajouter en favori.

Si vous n'avez pas de smartphone ou de tablette, les informations et alertes se trouvent sur le site de la commune : <https://yermenonville.fr/PanneauPocket.htm>.

## **BIBLIOTHÈQUE**

La bibliothèque organise UNE CHASSE AUX INDICES le jeudi 22 juillet à 10h00 pour les enfants de 4 à 9 ans. L'inscription est gratuite, elle peut se faire à la bibliothèque, par mail au [biblio-yerme@orange.fr](mailto:biblio-yerme@orange.fr) ou au 06 17 49 89 25.

Pendant les vacances, la bibliothèque sera fermée du 11 juillet au 03 septembre 2021.

Ouverture exceptionnelle le samedi 31 juillet et le samedi 21 août de 11h00 à 12h30.

## **OPERATION TRANQUILITE VACANCES**

Les vacances approchent... C'est le moment de s'inscrire !

L'opération « TRANQUILITE VACANCES » vise à réduire le nombre de cambriolage et d'intrusions dans les domiciles durant les congés.

Avant leur départ en vacances, les résidents sont invités à prendre contact avec la brigade de gendarmerie de leur domicile afin de leur communiquer leurs dates d'absences et leur lieu de villégiature. Les gendarmes assureront des passages réguliers dans le cadre de leur service afin de vérifier l'absence d'effraction ou d'intrusion.

Vous trouverez le formulaire à compléter :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R41033>

## **RAPPEL : BIEN VIVRE ENSEMBLE – DES DROITS ET DES DEVOIRS**

### **- Nuisances sonores**

Avec le retour de l'été, les travaux de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore sont autorisés :

- Jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 20h00
- Samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

### **- Nettoyage des caniveaux et des trottoirs**

L'entretien des caniveaux et trottoirs est à la charge de chaque riverains. Il est rappelé que les trottoirs doivent être accessibles aux piétons, qu'il est **interdit d'y stationner** et d'y déposer des matériaux. De plus, lors de la tonte du trottoir, n'oubliez pas de ramasser les déchets verts tombés dans le caniveau, cela facilitera l'évacuation des eaux pluviales.

### **- Règlementation des feux de plein air**

L'arrêté préfectoral n° 2013210-0001 du 29 juillet 2013 stipule qu'il est interdit de brûler à l'air libre des déchets verts et autres déchets ménagers.

*Monsieur le Maire*  
*et l'ensemble du Conseil municipal*  
*vous souhaitent de passer un bel été.*